

2016_CT2_099

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil - Renouvellement de la composition du Comité d'Agrément

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Développement économique et emploi / Zones d'activités

■ Séance du 23 juin 2016

05_1_08

■ ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil – Renouvellement de la composition du Comité d'Agrément

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil, menée en régie, est aujourd'hui en grande partie commercialisée. En effet, cinq entreprises sont déjà en activité sur le site, deux chantiers de construction sont en cours, et quatre lots sont actuellement sous compromis de vente. Ainsi, sur les 16 lots qui composent la ZAC, il ne reste que 3 lots à commercialiser.

A l'occasion de la déclaration d'intérêt communautaire du projet, en date du 6 février 2004, il a été décidé que le suivi de l'opération serait assuré par un Comité. Ce Comité a notamment piloté et suivi les études préalables, la procédure de ZAC, le partenariat avec le FIBM, l'aménagement de la zone, et amorcé la commercialisation. Par délibération en date du 18 juillet 2008, ce Comité s'est transformé en Comité d'Agrément pour la commercialisation de la zone. Présidé par le Maire de Meyreuil, il était composé de 2 autres élus communaux et 3 élus de la Communauté du Pays d'Aix : le Vice-Président délégué au Développement Economique, un représentant élu de la commune de Bouc-Bel-Air et un représentant élu de la commune de Mimet.

Pays d'Aix Développement (PAD), le Directeur de la Pépinière d'Entreprises, l'Architecte Urbaniste Conseil de la ZAC et les services de la Métropole font également partis de ce Comité.

Il est proposé de modifier la composition du Comité au bénéfice de la commune de Fuveau en remplacement de la commune de Bouc-Bel-Air. En effet, située dans le Bassin Minier, Fuveau est limitrophe à Meyreuil et connaît également sur son territoire un développement de ses espaces d'activités. Dans un souci d'homogénéisation des offres foncières proposées aux demandes d'implantation des entreprises situées géographiquement dans le même secteur, un représentant de la commune de Fuveau siègera au Comité d'Agrément.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5216-5 ;
- La délibération n°2004_A025 du Conseil communautaire de la CPA du 6 février 2004 déclarant d'intérêt communautaire l'opération ;
- La délibération n°2008_B229 du Bureau communautaire de la CPA du 18 juillet 2008, constituant le Comité d'Agrément ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où il le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

La nouvelle composition du Comité d'Agrément pour l'aménagement et la commercialisation de la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil est la suivante :

- 3 représentants de la commune de Meyreuil, dont le Maire ;
- le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix délégué au Développement Economique, à l'Emploi, Formation et Insertion ;
- un représentant élu de la commune de Mimet ;
- un représentant élu de la commune de Fuveau.



MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil – Renouvellement de la composition du Comité d'Agrément

La mise en œuvre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil est pilotée, depuis l'origine du projet en 2004, par un Comité de suivi. En 2008, ce dernier a été transformé en Comité d'Agrément afin de suivre la commercialisation de la ZAC. Il est proposé aujourd'hui de renouveler sa composition. Le Comité sera composé de :

- 3 représentants de la commune de Meyreuil, dont le Maire ;
- le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix délégué au Développement Economique, à l'Emploi, Formation et Insertion ;
- un représentant élu de la commune de Mimet ;
- un représentant élu de la commune de Fuveau.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil - Renouvellement de la composition du Comité d'Agrément

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016